

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER**Nombre de membres**

En exercice : 49
 Quorum : 25
 Présents : 44
 Votants : 46
 Ayant donné procuration : 02
 Absents/excusés : 03
 Représentés : 01
 Démissions : /

Résultat du vote :
 Pour : 46
 Contre : /
 Blancs et nuls : /
 Abstention : /

Date de la convocation**27/05/2026****Objet de la délibération**

Assainissement :
Rapports annuels 2025
service collectif

EXTRAIT DU REGISTRE
 des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
 DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 02 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le deux juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement-Sainte-Marie, sous la Présidence de M. Gérard DEQUE.

Secrétaire de séance : Ludovic MIROUDOT

Présents : M. GERMAIN Adrien (Brey et Maison du Bois), M. CORDIER Michel (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. SINIBALDI Jean-Claude (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. POIX-DAUDE Denis, M. GRAF Daniel, M. DEISZ Lionel (Jougne), M. ROBBE Jérémy (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme GARNACHE-CREUILLOT Brigitte, Mme JEANNIN Sylvie (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, M. BULLE-BOUGNON Jean-Yves, Mme JOLY Chloé, M. WATIEZ Claude (Les Fourgs), M. BOUHELIER Vincent (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. PARRIAUX Fabrice (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LONCHAMPT Fabien (Les Villedieu), Mme BARNÉOUD RAEIS Marylène (Longevilles Mont d'Or), M. VIENNET Frédéric, M. CHOQUET Alain (Malbuisson), M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, M. PONCET Laurent, Mme LAVIER Bénédicte (Métabief), Mme SORIN Anne-Laure, M. BOBILLIER-MONNOT Sylvain (Montperreux), Mme SALVI Maud, M. THIONNET Maxime (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. SANZ Didier (Oye et Pallet), MME. TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. VIONNET Joël (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), Mme FELICE Céline (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane, M. MONNIN Gaëtan.

Absents : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. CHEVASSU Lionel, M. SAUTEREAU Sébastien (Rochejean).

Représenté : M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) représenté par son suppléant M. MICHAUD Paul.

Procurations : Mme TOURRET Jessica ayant donné procuration à M. GRAF Daniel (Jougne), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs).

M. L. MIROUDOT, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement rappelle que la commission « Assainissement » est dans l'obligation de produire un rapport annuel sur la qualité du service public d'assainissement collectif.

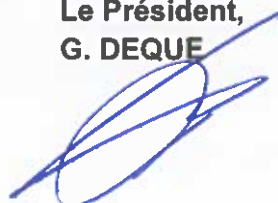
Il présente le rapport pour l'exercice 2025 qui a été joint à la convocation.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- Approuver le rapport annuel du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2025 ;
- Autoriser le Président à signer le document et valider la publication du rapport.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits, pour copie certifiée conforme,

Le Président,
 G. DEQUE






Rapport sur le prix et la qualité des services Assainissement collectif



Step Mont d'Or

EXERCICE 2025



Table des matières

PRESENTATION GENERALE.....	4
1. DONNEES TECHNIQUES.....	4
1.1 Population desservie.....	4
1.2 Caractéristiques des réseaux.....	4
1.2.1 Collecteurs et ouvrages annexes.....	4
1.2.2 Ouvrages particuliers.....	9
1.3 Collecte et volumes assainis.....	12
1.3.1 Traitement des effluents sur le territoire de la CCLMHD.....	12
1.3.2 Convention de transfert d’effluents.....	12
1.4 Établissements industriels raccordés au réseau de collecte des eaux usées.....	12
2. EXPLOITATION DES STATIONS D’EPURATIONS ET DES RESEAUX.....	13
2.1 Caractéristiques de la station d’épuration de JOUGNE.....	13
2.1.1 Les prétraitements.....	13
2.1.2 Le traitement biologique par Cyclor®.....	14
2.1.3 Le traitement du phosphore.....	14
2.1.4 Le traitement des boues.....	14
2.1.5 Caractéristiques de fonctionnement.....	15
2.1.6 Performances épuratoires de la STEP de Jougne.....	15
2.1.7 Production de boues.....	15
2.1.8 Conformité des analyses de la station d’épuration.....	15
2.2 Caractéristiques de la station d’épuration de Gellin.....	16
2.2.1 Les pré-traitements.....	16
2.2.2 Le traitement biologique.....	16
2.2.3 Le traitement des boues.....	16
2.2.4 Caractéristiques de fonctionnement.....	17
2.2.5 Performances épuratoires de la station de la STEP de Gellin.....	17
2.2.6 Production de boues.....	18
2.2.7 Conformité des analyses de la station.....	18
2.2.8 Travaux et aménagements sur la station.....	19
2.3 Caractéristiques de la station d’épuration de Chapelle-des-Bois.....	20

2.3.1	Les pré-traitements	20
2.3.2	Le traitement biologique	21
2.3.3	Le traitement des boues.....	21
2.3.4	Caractéristiques de fonctionnement.....	22
2.3.5	Performances épuratoires de la station de la STEP de Chapelle des Bois.....	22
2.3.6	Production de boues.....	22
2.3.7	Conformité des analyses de la station.....	23
2.3.8	Performances épuratoires de la station de la STEP de Chapelle-des-Bois.....	23
2.3.9	Poursuite et réglage du traitement VTA Biolizer® :.....	23
2.5	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux.....	27
3.	INDICATEURS FINANCIERS.....	28
3.1	Recettes	28
	Facture d'assainissement type (D204.0)	29
3.2	Dépenses.....	30
3.3	Etat de la dette.....	30
4.	TRAVAUX	30
4.1	Travaux réalisés en 2025.....	30
4.2	Travaux programmés en 2026	31
5.	Indicateurs de performance	32
5.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	32
5.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	32

PRESENTATION GENERALE

La Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs a été créée le 05 mai 2017, à la suite de la fusion de l'ancienne Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs (CCMO2L) et de la Communauté de Communes des Hauts du Doubs. Elle regroupe 32 villages pour un total de 16 727 habitants (population légale en vigueur au 01/01/2025)

La population saisonnière est liée principalement au tourisme. Le nombre de résidents saisonniers est fonction de la capacité des hôtels, des campings, des gîtes et des chambres d'hôtes.

1. DONNEES TECHNIQUES

1.1 Population desservie

Compte tenu de la population résidant en zone d'assainissement non collectif, de l'ordre de 523 foyers, l'habitat desservi par un réseau d'assainissement collectif représente 95% du nombre d'habitations.

1.2 Caractéristiques des réseaux

1.2.1 Collecteurs et ouvrages annexes

Le réseau d'assainissement se décompose en 6 bassins versants distincts qui desservent 5 stations d'épuration :

- BV 1 : Le Bassin Versant de Jougne comprenant la commune de Jougne. Ce bassin versant dessert la STEP de Jougne.
- BV 2 : Le Bassin Versant des Longevilles Mont d'Or comprenant les communes de Rochejean, des Longevilles Mont d'Or, Fourcatier-Maison Neuve, Métabief, des Hôpitaux-Neufs, des Hôpitaux-Vieux, de Saint-Antoine et de Touillon-Loutelet. Ce bassin versant dessert la nouvelle STEP des Longevilles.
- BV 3 : Le Bassin Versant du Lac comprenant les communes de Remoray-Boujeons, de Saint Point Lac, des Grangettes, de Labergement Ste Marie, de Malbuisson, de Montperreux, d'Oye et Pallet, de Malpas et de la Planée. Ce bassin versant dessert la STEP de Doubs par l'intermédiaire des réseaux de collecte de la CCGP (Communauté de Communes du Grand Pontarlier) en aval du poste S8 (la Cluse).
-
- BV 4 : Le Bassin Versant des Fourgs comprenant la commune des Fourgs. Ce bassin versant dessert la STEP de Doubs par l'intermédiaire des réseaux de collecte de la CCGP (Communauté de Communes du Grand Pontarlier) à sa sortie de la commune des Fourgs.



- BV 5 : Le Bassin Versant de Mouthe-Gellin comprenant les communes de Brey-et-Maison du Bois, Mouthe, Gellin, Les Villedieu, Sarrageois, Petite-Chaux et Chaux-Neuve.
Ce bassin versant dessert la STEP de Gellin.

- BV 6 : Le Bassin Versant de Chapelle-des-Bois comprenant cette même commune avec sa STEP.

Une partie de la commune de Chapelle-des-Bois est desservie par un assainissement non collectif, de même que les communes de Le Crouzet, Les Pontets, Châtelblanc, Rondefontaine et Reculfoz.

STEP DE JOUGNE		
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)	En %
EU	19 372.7	48.9
EP	15 588.7	39.3
UNITAIRE	3 752.6	9.5
Refoulement EU	937.3	2.4
Total général	39 651.30m	100

STEP DES LONGEVILLES MONT D'OR			
-			
LONGEVILLES MONT D'OR			
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)		
EU	7 816.6		
EP	6 807.3		
UNITAIRE	0		
Refoulement EU	1708		
FOURCATIER MAISON NEUVE			
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)		
EU	3 655.7		
EP	1 759.9		
UNITAIRE	0		
Refoulement EU	0		
HOPITAUX VIEUX			
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)		
EU	2 939.4		
EP	2 878.7		
UNITAIRE	2 291.6		
Refoulement EU	0		
		ROCHEJEAN	
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)		
EU	7 899.9		
EP	7 115.8		
UNITAIRE	667.4		
Refoulement EU	0		
		METABIEF	
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)		
EU	12 954.7		
EP	11 402.5		
UNITAIRE	4 075.1		
Refoulement EU	1170		
		HOPITAUX NEUFS	
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)		
EU	4 695.0		
EP	6 776.1		
UNITAIRE	4 964		
Refoulement EU	0		

TOUILLON ET LOULETEL	
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)
EU	2 734.3
EP	1 902.1
UNITAIRE	0
Refoulement EU	0

SAINT ANTOINE	
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)
EU	3 106.6
EP	2 641.1
UNITAIRE	0
Refoulement EU	0

Total sur BV 2 Step Longevilles		
	MI	%
EU	45 811	45%
EP	41 283,50	40%
UNITAIRE	11 998,10	12%
Refoulement EU	2878	3%
Total général	101 970,80	100%

STEP DE DOUBS			
SAINT POINT		LES GRANGETTES	
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)	TYPE DE RESEAU	LONGEUR (m)
EU	2 916.9	EU	5 105.0
EP	3 135.6	EP	3 933.7
UNITAIRE	0	UNITAIRE	0
Refoulement EU	0	Refoulement EU	161.7
REMORAY-BOUJEONS		OYE ET PALLET	
TYPE DE RESEAU	LONGEUR (m)	TYPE DE RESEAU	LONGEUR (m)
EU	3 852.4	EU	5 098.6
EP	2 936.3	EP	4 310.0
UNITAIRE	0	UNITAIRE	0
Refoulement EU	5 019.5	Refoulement EU	229.2
MONTPERREUX		MALBUISSON	
TYPE DE RESEAU	LONGEUR (m)	TYPE DE RESEAU	LONGEUR (m)
EU	12 583.7	EU	10 050.4
EP	11 818.6	EP	10 619.7
UNITAIRE	0	UNITAIRE	0
Refoulement EU	0	Refoulement EU	155.1

LABERGEMENT SAINTE MARIE		LA PLANEE	
TYPE DE RESEAU	LONGEUR (m)	TYPE DE RESEAU	LONGEUR (m)
EU	11 174.2	EU	1 545.0
EP	8 935.7	EP	1 344.0
UNITAIRE	0	UNITAIRE	4 368.9
Refoulement EU	782.4	Refoulement EU	81.1
MALPAS		LES FOURGS	
TYPE DE RESEAU	LONGEUR (m)	TYPE DE RESEAU	LONGEUR (m)
EU	3 467.1	EU	11 638.9
EP	2 716.4	EP	7 698.0
UNITAIRE	201.9	UNITAIRE	0
Refoulement EU	0	Refoulement EU	0
Total sur BV 3 et 4 Step Doubs			
	MI	%	
EU	67 432,20	49.6	
EP	57 448	42.3	
UNITAIRE	4570,8	3,4	
Refoulement EU	6429	4,7	
Total général	135 880,00	100	

STEP DE GELLIN			
MOUTHE		GELLIN	
TYPE RESEAU	DE	LONGUEUR (m)	LONGUEUR (m)
EU		12 011.1	5 380.6
EP		9 998.9	1 513.6
UNITAIRE		3 511.5	0
Refoulement EU		0	517.8
LES VILLEDIEU		BREY ET MAISON DU BOIS	
TYPE RESEAU	DE	LONGUEUR (m)	LONGUEUR (m)
EU		4 835.7	3 874.7
EP		1 870.7	1 509.6
UNITAIRE		0	0

Refoulement EU	851.4
CHAUX NEUVE	
TYPE RESEAU DE	LONGUEUR (m)
EU	5 884.0
EP	2 244.9
UNITAIRE	48.7
Refoulement EU	0

Refoulement EU	1 498.2
PETITE CHAUX	
TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)
EU	2 633.3
EP	1 237.3
UNITAIRE	0
Refoulement EU	847.4

SARRAGEOIS	
TYPE RESEAU DE	LONGUEUR (m)
EU	3 303.8
EP	1 776.1
UNITAIRE	0
Refoulement EU	0

VILLEDIEU	
TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)
EU	85.6
EP	147.4
UNITAIRE	0
Refoulement EU	0

Total sur BV 6 Step Gellin		
	MI	%
EU	38 008,80	58
EP	20 299	31
UNITAIRE	3560,2	5,4
Refoulement EU	3714,8	5,7
Total général	65 582,30	100

Soit un total pour l'ensemble de la Communauté de Communes de plus de 340 kilomètres de réseaux.

Sur le territoire couvert par le réseau, 9 927 regards de visite permettent l'accès et l'entretien aux ouvrages. Ce qui représente une moyenne de 1 regard de visite tous les 34 m de canalisation.



1.2.2 Ouvrages particuliers

- 29 Postes de relevage :

<u>POSTES</u>	<u>Bassin Versant desservi</u>	<u>Nombre de Pompes</u>	<u>Débit moyen des pompes (m³/h)</u>	<u>Date de mise en service</u>
RB 1 à 18 AERO REMORAY	BV n°3	18 aéro-ejecteurs		2010
S1 LABERGEMENT – Pont SNCF	BV n°3	2	75-75	2014
S2 MALBUISSON - Piscine	BV n°3	2	127-127	2014
S3 CHAUDRON – Rue Corne	BV n°3	2	130-130	2014
S4 CHAON – Rue de la plage	BV n°3	2	145-145	2013
S5 OYE ET PALLET - Passerelle	BV n°3	2	180-180	2013
S6 SAINT POINT – Rue du Port	BV n°3	2	21-21	2015
S7 LES GRANGETTES – Chemin des Tareaux	BV n°3	2	30-30	2015
S8 LA CLUSE – Les Angles	BV n°3	2	200-200	2013
S9 LABERGEMENT – L’abbaye	BV n°3	2	15-15	1994
S10 LABERGEMENT - Camping	BV n°3	2	23-23	2005
S11 LABERGEMENT – L’écluse	BV n°3	2	10-10	2005
S51 METABIEF RUE DU BIEF	BV 2	2	250-250	2024
S52 LES LONGEVILLES RD 45	BV n°2	2	270-270	2024
S53 LES LONGEVILLES – Rue du Doubs	BV n°2	2	320-320	2024
S13 MALBUISSON – Le Vézenay	BV n°3	2		
S14 LABERGEMENT – Le Coude	BV n°3	2	15-15	2012
S15	BV n°3	2		



LES GRANGETTES Lot. Fontaine				
S16 JOUGNE - Entre-les-Fourg	BV n°1	2	15-20	1997
S17 LES LONGEVILLES Lot. du Pont	BV n°2			
S18 ROCHEJEAN - Clos de France	BV n°2	2	21-24	2013
S19 LABERGEMENT Chemin du Rondeau	BV n°3	2	16-16	2008
S20 LA PLANEE Charrière Blanche	BV n°3	2		
S21 JOUGNE – Les Tavins	BV n°1	2		2019
S102 LES VILLEDIEU	BV n°5	2		
S103 BREY ET MAISON DU BOIS ZI	BV n°5	2		2010 (OGELEC)
S104 BREY ET MAISON DU BOIS	BV n°5	2		
S105 PETITE-CHAUX	BV n°5	2		
S106 CHAPELLE 1	BV n°6	2		
S107 CHAPELLE 2	BV n°6	2		



- 17 Déversoirs d'Orage

<u>Déversoirs</u>	<u>Localisation</u>	<u>Bassin Versant desservi</u>	<u>Autosurveillance</u>	<u>Population raccordée (kgDBO/J)</u>
7 GRANDE RUE	LES FOURGS	BV n°4	NON	54
FACE AU 7 GRANDE RUE	LES FOURGS	BV n°4	NON	45
TROP PLEIN B.O.	LES HOPITAUX NEUFS	BV n°2	NON	60
RUE DU BOIS	JOUGNE	BV n°1	NON	3
RUE DE LA SAUGE	ENTRE LES FOURGS	BV n°1	NON	1
RUE DES RAVIERES	JOUGNE	BV n°1	NON	4.5
RUE DE L'ÉGLISE	JOUGNE	BV n°1	NON	1
RUE DES RAMPARTS	JOUGNE	BV n°1	NON	1
VANNE ECRETAGE BO	JOUGNE	BV n°1	NON	45
PLACE BOULISTE	LABERGEMENT SAINTE MARIE	BV n°3	NON	27.5
ALLEE DES CHEVREUILS	METABIEF	BV n°2	NON	15
ALLEE DU STADE (EST)	METABIEF	BV n°2	NON	6
ALLEE DU STADE (OUEST)	METABIEF	BV n°2	NON	15
DO FILTRE BANDE CRET DE LA CHAPELLE	METABIEF	BV n°2	OUI (débitmètre)	46.5
RUE DU BOIS DU ROI	METABIEF	BV n°2	NON	12
RUE DE LAUSSAT (PETIT PONT)	LA PLANEE	BV n°3	NON	7.5
CHEMIN D'EXPLOITATION N°19	LA PLANEE	BV n°3	NON	9

- 7 Bassins d'Orage

<u>Bassins de rétention sans prétraitement</u>	<u>Localisation</u>	<u>Bassin Versant desservi</u>	<u>Volume (m³)</u>	<u>Type d'effluents</u>	<u>Type de bassins</u>
RUE DES PRES DESSUS	OYE ET PALLET	BV n°3	1300	Eaux Pluviales	Ouvert
CHAMP DE LA FONTAINE	MONTPERREUX	BV n°3	1000	Eaux Pluviales	Enterré
CHAMP LAMY	MALBUISSON	BV n°3	100	Eaux Pluviales	Enterré
ANCIENNE STEP DE JOUGNE	JOUGNE	BV n°1	150	Eaux Usées	Ouvert

<u>Bassin de rétention avec prétraitement</u>	<u>Localisation</u>	<u>Bassin versant desservi</u>	<u>Volume (m³)</u>	<u>Type d'effluents</u>	<u>Type de bassins</u>	<u>Type de traitement</u>
BO HOPITAUX	LES HÔPITAUX NEUFS	BV n°2	1300	Unitaire	Enterré	Dégrillage Dessablage
BO ANCIENNE STEP	JOUGNE	BV n°1	350	Eaux Usées	Ouvert	Dégrillage Dessablage
BO GRANDE RUE	LES FOURGS	BV n°4	700	Eaux Pluviales	Enterré	Dessablage
BO METABIEF	5 RUE DU BIEF ROUGE, METABIEF	BV n°2	1500	Unitaire	Enterré	Dégrillage Dessablage

1.3 Collecte et volumes assainis

1.3.1 Traitement des effluents sur le territoire de la CCLMHD

Le volume d'eau assainie en 2025 sur la STEP de Jougne est de **197 002** m3.

Le volume d'eau assainie en 2025 sur la nouvelle STEP Mont D'Or est de **817 158** m3

Le volume d'eau assainie en 2025 sur la STEP de Chapelle-des-Bois est de **23 200** m3

Le volume d'eau assainie en 2025 sur la STEP de Gellin est de **231 241** m3

Soit un volume total de 1 268 801 m3.

1.3.2 Convention de transfert d'effluents

Les effluents des communes de LABERGEMENT SAINTE MARIE, MALBUISSON, MONTPERREUX, SAINT POINT LAC, LES GRANGETTES, REMORAY-BOUJEONS, MALPAS, LA PLANEE, OYE ET PALLET, LES FOURGS sont transférés à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier pour être traités sur la station de Doubs.

1.4 Établissements industriels raccordés au réseau de collecte des eaux usées

<u>ETABLISSEMENT</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>ACTIVITE</u>
Escargoterie	JOUGNE	Conserverie d'escargot
Fromagerie	METABIEF	Fabrication de fromage
Fromagerie	LES FOURGS	Fabrication de fromage
Fromagerie	LES HOPITAUX VIEUX	Fabrication de fromage

Fromagerie	SAINT ANTOINE	Fabrication de fromage
Fromagerie	LES LONGEVILLES MONT D'OR	Fabrication de fromage
Fromagerie	LABERGEMENT SAINTE MARIE	Fabrication de fromage
Fromagerie	SAINT POINT LAC	Fabrication de fromage
Fromagerie	GELLIN	Fabrication de fromage
Fromagerie	MOUTHE	Fabrication de fromage
Fromagerie	CHAPELLE-DES-BOIS	Fabrication de fromage

En 2023 des conventions ont été signées avec l'ensemble des fromageries leur demandant des analyses, en fonction de leur volume, de leurs effluents. Il leur est demandé de connaître à tout moment le PH et la température de ceux-ci. Une fois leur réelle pollution connue des conventions définitives fixant des limites de charges à ne pas dépasser seront signées en 2026.

2. EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATIONS ET DES RESEAUX

2.1 Caractéristiques de la station d'épuration de JOUGNE



D'une capacité de 1 750 à 4 400 Eq. Hab. (Equivalent habitant), la station d'épuration de Jougne a été mise en eau en janvier 2006.

2.1.1 Les prétraitements

- Relèvement des eaux brutes :

Les eaux brutes provenant du réseau de collecte passent par un piège à cailloux, puis sont relevées par 2 pompes de 60 m³/h. Deux autres pompes de 60 m³/h relèvent le surplus de débit (>60 m³/h) vers un bassin tampon de 150 m³. Les eaux stockées dans le bassin se vidangent ensuite gravitairement dans le poste général lorsque le débit en entrée de station est inférieur à 60 m³/h.

- Dégrillage / dessablage / déshuilage de l'eau :

Un prétraitement compact de type PREPAZUR, constitué d'un tamis rotatif avec maille de 600 microns permet de récupérer les refus de dégrillage, les graisses et les sables. Ces déchets sont compactés puis évacués avec les ordures ménagères. Un préleveur d'échantillons permet de contrôler la qualité de pollution arrivant à la station.

2.1.2 Le traitement biologique par Cyclor®

Le traitement par procédé Cyclor® consiste à traiter biologiquement l'effluent pour éliminer simultanément la pollution carbonée, azotée et phosphorée et les matières en suspension.

Dans le même ouvrage, on effectue la décantation des boues activées pour séparer les boues de l'eau.

La cellule Cyclor® a un fonctionnement par cycle. Chaque cycle est composé de 3 étapes principales suivantes :

1. Remplissage/Aération/Traitement
 - admission de l'effluent à traiter,
 - traitement de la pollution carbonée et nitrification,
2. Décantation
 - séparation des boues et de l'eau traitée,
 - dénitrification en absence d'aération,
3. Vidange / Extraction
 - dénitrification en absence d'aération,
 - évacuation de l'eau traitée par la pelle de reprise,
 - extraction des boues.

La station d'épuration est constituée de 2 cellules Cyclor® qui fonctionnent en cycle décalé l'une par rapport à l'autre. En sortie des cellules Cyclor®, les eaux sont quantifiées avant rejet dans la JOUGNENA. Un préleveur d'échantillons permet de contrôler la qualité des eaux en sortie de station.

2.1.3 Le traitement du phosphore

Le phosphore contenu dans les eaux brutes est éliminé par précipitation à l'aide d'un ajout de sel de fer. Le phosphore se retrouve ensuite dans les boues.

2.1.4 Le traitement des boues

Les boues en excès sont extraites alternativement des cellules Cyclor® par 2 pompes puis stockées dans un silo de 980 m³ équipé d'un dispositif d'épaississement par une grille GDV. Les boues passent ainsi d'environ 5 g/l dans les cellules Cyclor® à environ 30 g/l dans le silo. Une déshydratation est réalisée par un prestataire de service puis les boues sont acheminées en plate-forme de compostage.

Une déshydratation des boues mobile a été acquise par la Communauté de Communes afin de pouvoir déshydrater les boues du silos en régie.



2.1.5 Caractéristiques de fonctionnement

Paramètres	Haute saison (4400 Eq. Hab.)		
	Charge nominale	Charge moyenne en 2025	Taux de remplissage
Volume journalier temps sec (m ³ /j) haute saison	1000	540	54
DBO ₅ (Kg/j)	264	72	27.3
DCO (Kg/j)	572	177	30.9
MES (Kg/j)	396	52	13.1
NTK (Kg/j)	66	30	45.4
Pt (Kg/j)	17,	3.1	17.6

2.1.6 Performances épuratoires de la STEP de Jougne

Les rejets de la Step doivent être conformes soit au niveau de la concentration, soit au niveau du rendement épuratoire.

<u>JOUGNE</u>	<u>Rendements épuratoires en 2025</u>	<u>Norme de rendement</u>	<u>Concentration moyenne du rejet (mg/L) en 2025</u>	<u>Norme concentration du rejet (mg/L)</u>
DBO ₅	96.9	90%	3	25
DCO	94.3	80%	19.03	90
MES	95.7	90%	4.18	30
NTK	95.6	70%	3.71	15
PT	89.9	85%	0.6	2

2.1.7 Production de boues

Boues produites : 21 000 Kg de matières sèches

Traitement : compostage en centre agréé (Agricompost)

Taux de valorisation en compost normé : 100 %

2.1.8 Conformité des analyses de la station d'épuration

NOMBRES D'ANALYSES DE LA STEP DE JOUGNE				
Paramètre	DBO5	DCO	MES	PT
A réaliser	12	12	12	12
Réalisées	12	12	12	12
Retenues	12	12	12	12
Nb. de dépass.	0	0	0	0
Nb. de dépass. tolérés	2	2	2	2
Rédhibitoire	0	0	0	0
CONFORME	OUI	OUI	OUI	OUI

2.2 Caractéristiques de la station d'épuration de Gellin



D'une capacité de 3500 équivalents habitants, la station d'épuration de Gellin a été mise en eau au 1^{er} janvier 1985.

Elle est en réhabilitation depuis début 2025, sans modification de la capacité nominale.

2.2.1 Les pré-traitements

- Relèvement des eaux brutes

A l'arrivée à la station, les eaux brutes en provenance du réseau de collecte arrivent dans un poste de 2.5 m³ et sont relevées par deux pompes immergées d'une capacité de 92m³/h.

- Dégrillage/dessablage/dégraissage

L'eau usée ainsi relevée est dirigée vers un dégrilleur automatique de 40 cm de largeur et de 2.5 cm d'entrefer. L'effluent passe par un ouvrage de dessablage-dégraissage combiné de 12m³

Lors de la réhabilitation de la station, un prétraitement combiné Huber est mis en place à partir de janvier 2026. Il comprend un tamis et un dégraissage – déshuilage compact.

2.2.2 Le traitement biologique

Un bassin d'aération de 600 m³ équipé d'un aérateur de surface (turbine) permet une oxydation des matières organiques.

Le traitement du phosphore s'effectue lors de cette étape par injection de VTA Biolizer® CC 77 (Poly-Aluminium-Hydroxidchloride) depuis une cuve de 9000L et à l'aide de deux pompes doseuses.

L'effluent est ensuite dirigé vers un clarificateur de 240 m³ équipé d'un pont racleur.

Le rejet se fait dans le Doubs (masse d'eau FRDR644 : Le Doubs de sa source au Bief Rouge)

2.2.3 Le traitement des boues

La filière « boues » de la station d'épuration est composée des étages de traitements suivants :



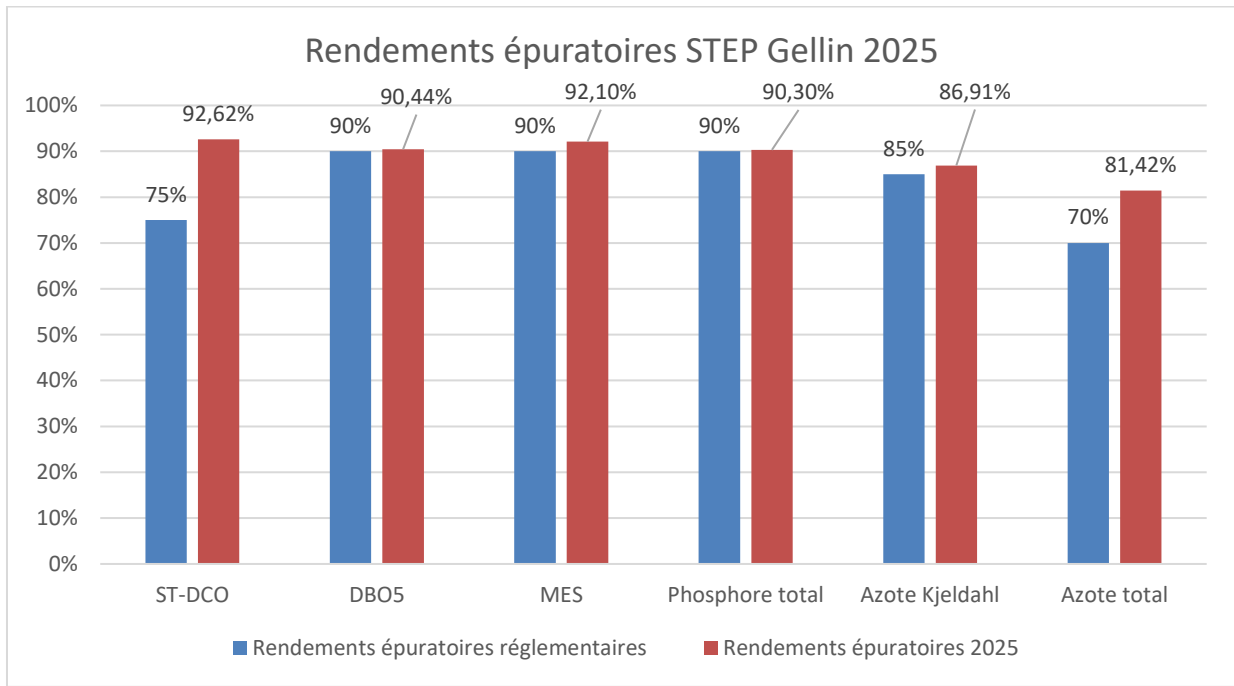
- Un puits de recirculation des boues équipé de deux pompes immergées de 72m³/h.
- Stockage des boues liquides (extraction possible depuis puits à boue) dans un silo carré de 100m³ (2x50m³) dans l’enceinte du bâtiment de la station,
- Transfert des boues par pompe puis stockage dans un silo circulaire extérieur de 500m³ couverts équipé d’un agitateur (depuis fin 2022), et maintenant équipé d’une grille d’égouttage afin d’épaissir les boues (avec la réhabilitation).
- Déshydratation réalisée sur site avec un équipement mobile (Déshydratation mobile (presse à vis) acquise par la Communauté de Commune).

2.2.4 Caractéristiques de fonctionnement

	<u>Charge nominale</u>	<u>Charge moyenne en 2025</u>	<u>Taux de remplissage</u>
Volume journalier temps sec (m ³ /j)	580	634	109%
DBO ₅ (kg/j)	210	116	55%
DCO (kg/j)	473	413	88%
MES (kg/j)	315	151	48%
NTK (kg/j)	53	39	74%
N-NH ₄ (kg/jr)	/	27	/
NGL (kg/jr)	/	39	/
Pt (kg/j)	14	4,72	34%

2.2.5 Performances épuratoires de la station de la STEP de Gellin

<u>GELLIN</u>	prescriptions de rejets 2025			<u>Concentration moyenne du rejet (mg/L) en 2025</u>	<u>Rendements épuratoires en 2025</u>
	Concentration (mg/l)	Rendement	val. Rédhib		
ST-DCO	125	75%	250	34,75	92,62%
DBO ₅	20	90%	40	5,83	90,44%
MES Totales	35	90%	85	11,42	92,10%
Phosphore total	1	90%		0,60	90,30%
Azote Kjeldahl	10	85%		9,21	86,91%
Azote total	15	70%		11,75	81,42%
Azote Ammoniacal	7			7,07	/



2.2.6 Production de boues

Boues produites : 180,36 Tonnes (brut) soit 32,77Tonnes de MS (TMS).

Traitement : compostage en centre agréé (Agricompost)

Taux de valorisation en compost normé : 100 %

2.2.7 Conformité des analyses de la station

NOMBRES D'ANALYSES DE LA STEP DE GELLIN							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	PT	NTK	N-NH4	NGL
A réaliser	12	12	12	12	12	12	12
Réalisées	12	12	12	12	12	12	12
Retenues	12	12	12				
Nb. de dépass.	0	0	1	1	2	3	2
Nb. de dépass. tolérés	2	2	2	Annuel	2	2	Annuel
Réhibitoire	0	0	0	0	0	0	0
CONFORME	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI

3 dépassements en Ammonium pour 2 tolérés. Cause : station d'épuration en travaux ajouté à la déshydratation des boues et aux problèmes d'aération qui ont suivi.

2.2.8 Travaux et aménagements sur la station

En 2025 et 2026, une remise aux normes complète (sécurité, électricité, traitement) de la station est programmée pour 1 400 000 € TTC.

Celle-ci a commencé début 2025 et est en cours de réalisation, fin attendue pour juin 2026.

2.3 Caractéristiques de la station d'épuration de Chapelle-des-Bois



D'une capacité de 600 équivalents habitants, la station d'épuration de Chapelle-des-bois a été mise en eau en 2010.

2.3.1 Les pré-traitements

- Relèvement des eaux brutes

A l'arrivée à la station, les eaux brutes en provenance du réseau de collecte arrivent dans un poste d'entrée et sont relevées par deux pompes immergées d'une capacité de 14m³/h dans un bassin tampon situé à l'intérieur de la STEP.

- Dégrillage

L'eau usée passe dans un nouvel ouvrage (en service depuis octobre 2021) de dégrillage automatique de 40cm de largeur et 10mm d'entrefer avec un système de collecte par mâchoire amovible montée sur poulie motorisée et d'un système de compactage des matières solides par une vis sans fin.

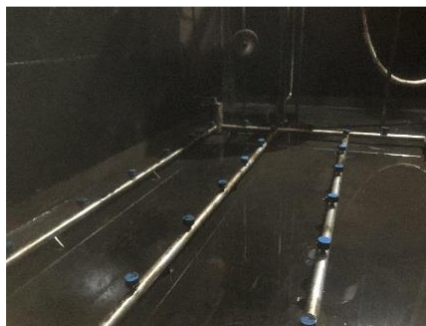
2.3.2 Le traitement biologique

Un bassin tampon de 28m³ reçoit les effluents après pompage dans le poste de relevage.

Un bassin d'aération de 164 m³ équipé de 57 Vibrails sur conduite d'aération alimentée par un surpresseur d'air permet l'oxydation des matières organiques.

Le traitement du phosphore est réalisé depuis mai 2022 sur cet ouvrage par injection de **VTA Nanofloc A644**[®] qui permet également d'optimiser la floculation et l'épaississement des boues. L'ajout d'une faible quantité de **VTA Biolizer**[®] permet d'abaisser considérablement les concentrations en Phosphates, parfois même de les réduire à 0.

Le rejet se fait dans une faille (faille Karstique vers Bienne FR_HZS_00000 : bassin versant de l'Ain)



2.3.3 Le traitement des boues

- Stockage des boues dans un silo carré de 190m³ dans l'enceinte du bâtiment de la station.

Les boues liquides sont transférées sur le site de Gellin ou de la nouvelle STEP Mont d'Or par un prestataire avant d'être déshydratées puis véhiculées par bennes vers un site de compostage des déchets verts à côté de VESOUL.

A partir d'Avril 2024, les boues de cet ouvrage seront traitées sur site par une unité de déshydratation mobile acquise par la collectivité. Le taux de traitement sera entre 2 et 4m³/h à raison de 8h par jour afin de permettre un lissage des retours en tête sur les 2 cycles et éviter de perturber le traitement biologique.

2.3.4 Caractéristiques de fonctionnement

Paramètre	600EH		
	Charge nominale	Charge moyenne en 2025	Taux de remplissage
Volume journalier temps sec (m3/jr)	90	64	71%
DBO5 (kg/jr)	36	22	60%
DCO (kg/jr)	81	36	45%
MES (kg/jr)	54	7	12%
NTK (kg/jr)	9	3	34%
Pt (kg/jr)	2,4	0,46	19%

2.3.5 Performances épuratoires de la station de la STEP de Chapelle des Bois

Gellin	Prescriptions de rejet actuelles		Concentration moyenne du rejet (mg/L) en 2025	Rendements épuratoires en 2025
	Concentration (mg/L)	Rendement (%)		
ST-DCO	125	75%	49,00	96,23%
DBO5	25	70%	9,00	98,83%
MES	35	90%	8,20	96,58%
Phosphore total	/	/	5,72	65,54%
Azote Kjeldahl	40	70%	3,00	97,27%
Azote total	/	/	3,33	96,98%
Azote ammoniacal	/	/	0,06	/

2.3.6 Production de boues

Boues produites : 38,1 Tonnes (brut) soit 4,95 Tonnes de Matières Sèches (TMS).

Traitement : compostage en centre agréé (Agricompost)

Taux de valorisation en compost normé : 100 %

2.3.7 Conformité des analyses de la station

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK
A réaliser	1	1	1	1
Réalisées	1	1	1	1
Retenues	1	1	1	1
Nb. de dépass.	0	1	1	0
Nb. de dépass. Tolérés	0	0	0	0
Rédhibitoire	0	0	0	0
CONFORME	OUI	OUI	OUI	OUI

2.3.8 Performances épuratoires de la station de la STEP de Chapelle-des-Bois

Les valeurs présent en compte dans le tableau ci-dessus sont les résultats des rejets analysés sur la campagne de décembre 2025 (03 au 04 décembre 2025).

Les rejets sont fortement impactés par des dépôts de flottants/mousses constitués de graisses et filamenteuses favorisées par des rejets d’effluents industriels très difficiles à traiter et ce malgré l’injection régulière de Nanofloc.

2.3.9 Poursuite et réglage du traitement VTA Biolizer® :

Avant la mise en place de se réactif (dosage entre 7 et 8kg/jour), le bassin d’aération saturait rapidement en flottants (émulsion de graisses dans laquelle se développe les bactéries filamenteuses préjudiciables aux bactéries aérobies requises pour une bonne dégradation de la matière organique des effluents).

Ces flottants se retrouvaient dans le rejet, alimenté par une conduite de vidange d’eau claire reliée à un flotteur

Après une longue période de traitement, les mousses ont été progressivement dégradées pour finir par complètement disparaître. Le traitement ne doit surtout pas être interrompu (par manque de produit et lenteur de réapprovisionnement) car les mousses générées par les graisses se reforment aussitôt.



Résultat sur le bassin de traitement après 1 mois de traitement.

2.4 Caractéristiques de la station d'épuration du Mont d'Or



D'une capacité de 17 050 équivalents habitants, la station d'épuration du Mont d'Or a été mise en eau le 9 janvier 2024. Elle remplace les stations de Métabief et des Longevilles Mont d'Or.

2.4.1 Les pré-traitements

- Relèvement des eaux brutes

Les eaux brutes provenant de 8 communes (Les Hôpitaux-Vieux, Les Hôpitaux-Neufs, Touillon et Loutelet, Métabief, Fourcatier et Maison Neuve, Longevilles Mont d'Or, Rochejean, Saint Antoine) sont relevées par 3 nouveaux postes de relevage en série : PR51, 52 et 53 vers la station d'épuration du Mont d'Or. La capacité de la station est de 370m³/h.

- Dégrillage / dessablage / dégraissage

L'eau usée passe par deux dégrilleurs automatiques équipés d'un compactage des déchets collectés puis par un dessableur – dégraisseur chargé de retirer les huiles / graisses et les sables.

2.4.2 Le traitement biologique par Cyclor

Le traitement par procédé Cyclor® consiste à traiter biologiquement l'effluent pour éliminer simultanément la pollution carbonée, azotée et phosphorée et les matières en suspension. Pour le phosphore, du PAC18 est ajouté en amont des bassins pour faire de la déphosphatation physicochimique.

Dans le même ouvrage, on effectue la décantation des boues activées pour séparer les boues de l'eau.

La cellule Cyclor® a un fonctionnement par cycle. Chaque cycle est composé de 3 étapes principales suivantes :

1. Remplissage/Aération/Traitement
 - admission de l'effluent à traiter,
 - traitement de la pollution carbonée et nitrification,
2. Décantation
 - séparation des boues et de l'eau traitée,
 - dénitrification en absence d'aération,
3. Vidange / Extraction
 - dénitrification en absence d'aération,
 - évacuation de l'eau traitée par la pelle de reprise,
 - extraction des boues.

La station d'épuration est constituée de 4 cellules Cyclor® de 1400m³ de volume total chacune (1100m³ de volume biologique + 300m³ max de remplissage) qui fonctionnent en cycle deux par deux et décalées les unes par rapport aux autres.

Les eaux en entrée et en sortie de station d'épuration sont quantifiées (par débitmètre et Venturi) et qualifiées (préleveur automatique en entrée et sortie) afin de contrôler la quantité de pollution entrante et la qualité de l'eau sortante.

2.4.3 Le traitement des boues

La filière boue de la station d'épuration est composée des étages de traitement suivants :

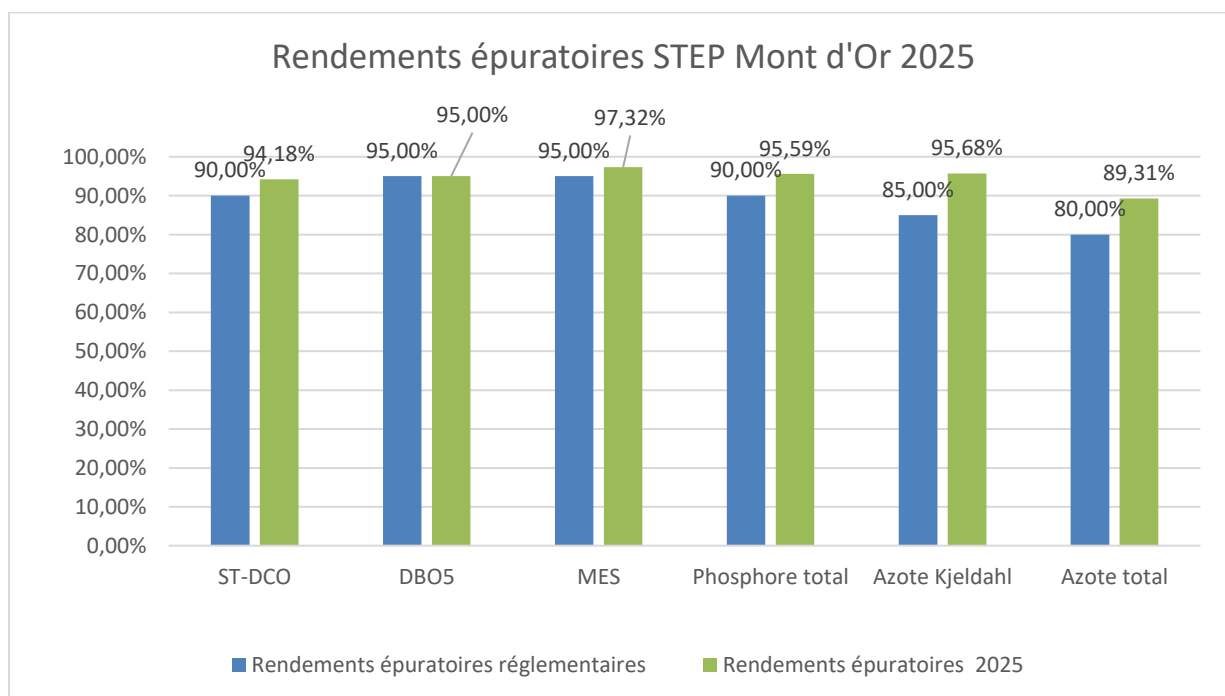
- Une bache à boue liquide de 50m³, qui récupère les boues liquide extraites des Cyclor.
- Une grille d'égouttage dite GDE, de débit maximal 45m³/h, qui permet, avec l'ajout de polymère, d'épaissir la boue liquide extraite des Cyclor.
- Une bache de récupération des boues épaissie de 5m³.
- Une bache à filtrats de 130m³ récupérant les filtrats de la file Boue.
- Une presse Bucher permettant de déshydrater la boue épaissie et passer de 5% à 22% de siccité en moyenne.

2.4.4 Caractéristiques de fonctionnement

	Charge nominale	Charge moyenne en 2025	Taux de remplissage
Volume journalier temps sec (m ³ /j)	2 046 (4 576 en Temps Pluie)	2 239	109%
DBO ₅ (kg/j)	1 023	230	23%
DCO (kg/j)	2 302	808	35%
MES (kg/j)	1 535	332	22%
NTK (kg/j)	256	74	29%
Pt (kg/j)	68	9	13%

2.4.5 Performances épuratoires de la STEP de Mont d'Or

Mont d'Or	Prescriptions de rejet actuelles		Concentration moyenne du rejet (mg/L) en 2025	Rendements épuratoires en 2025
	Concentration (mg/L)	Rendement (%)		
ST-DCO	90	90%	18,96	94,18%
DBO ₅	15	95%	3,05	95,00%
MES	15	95%	3,42	97,32%
Phosphore total	1,3	90%	0,22	95,59%
Azote Kjeldahl	10	85%	1,49	95,68%
Azote total	13	80%	3,86	89,31%
Azote ammoniacal	8	/	0,43	/



2.4.6 Production de boue

Boues produites :

- 638,3 tonnes de boue déshydratée évacuées (brut) soit 134,04TMS.

Traitement : compostage en centre agréé (Agricompost)

Taux de valorisation en compost normé : 100%.

2.4.7 Conformité des analyses de la station

NOMBRES D'ANALYSES DE LA STEP DE MONT D'OR							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK	N-NH4	NGL	PT
A réaliser	12*	24	24	12	12	12	12
Réalisées	19*	24	24	12	12	12	12
Retenues	19	24	24	12	12	12	12
Nb. de dépass.	0	0	0	0	0	0	0
Nb. de dépass. tolérés	2	2	2	2	2	Annuel	Annuel
Réhibitoire	0	0	0	0	0	0	0
CONFORME	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

*NB : La DDT nous a demandé de réaliser 24 analyses DBO₅ sur l'année, (au lieu de 12), demande reçue à la mi-2025. Cette demande a été prise en compte dès réception et il y aura bien 24 DBO₅ en 2026.

2.5 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux

Pendant l'année 2025, **5,5 semaines complètes de curage préventif** ont été réalisées par notre prestataire Servimo et suivies par nos agents représentant 10 kms de réseau. Cette prestation sera intégralement reconduite en 2026, celle-ci ayant permis de réduire considérablement les interventions d'urgences.

Cet indicateur n'intègre pas le nettoyage régulier des ouvrages particuliers tels que les postes de relevage (réalisés suivant la périodicité ci-dessous ou sous traités à l'entreprise Ogelec concernant les relevages de type Emuport) ainsi que les déversoirs d'orage

- Nettoyage des postes de relevage : 2 fois/an à compter de 2024 (Emuports), panier de dégrillage 1 fois/semaine
- Nettoyage des déversoirs d'orage : tous les mois.
- Nettoyage des bassins d'orage : tous les semestres.



3. INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Recettes

Redevance Assainissement

Il s'agit de la participation annuelle pour chaque appartement, maison ou local commercial bénéficiant d'un réseau public d'assainissement.

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)				
	Abonnement	139.15 €	146.11 €	153,41€
Part proportionnelle (€ HT/m ³)				
	Prix au m ³	1,74 €/m ³	1,83 €/m ³	1,92 €/m ³
Taxes et redevances				
Taxes				
	Taux de TVA	20 %	20 %	20 %
Redevances				
	Rendement des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³	0,055 €/m ³

Pour 2025, 548 786 m3 ont été facturés pour un montant total de 3 864 700 € (y compris usagers non domestique)

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	146.11	153.41	5%
Part proportionnelle	219.60	230.40	4.92%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	365.71	383.81	4.95%
Taxes et redevances			
Redevance de rendement des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	-	6.60	-
TVA	76.98	80.84	5.01%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	96.18	87.44	-9.09%
Total	461.89	471.25	2.03%
Prix TTC au m³	3,849	3,92	1.84%

Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC)

Cette participation est due lors du raccordement d'un bien à l'assainissement public (nouvelle construction, création d'un appartement...).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC)	2430 €	2551.50 €

Le montant perçu est de 282 128 € en 2025.

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	2 646 948	2 957 855	10.51(*)
Redevance eaux usées usage non domestique	263 703	301 176	12.4
Recette pour boues et effluents importés	0	0	/
Total recettes de facturation	2 857 339	3 259 031	12.32
Recettes de raccordement	500 108	282 128	-22.4
Prime de l'Agence de l'Eau	5762	0	-100
Total autres recettes	505 870	282 128	-28
Total des recettes	3 716 521	3 946 828	18.44

(*) Cette augmentation s'explique en partie par la récupération de part fixe dans les collectifs

3.2 Dépenses

Coût d'exploitation : 409 048 € (457 399 en 2024)

Ces dépenses regroupent les frais de fonctionnement des installations en énergie, locations diverses, assurances, impôts et redevances versées à l'Agence de l'Eau.

Coût du service technique : 346 822 € (277 958 en 2024)

Ce montant représente les salaires du personnel de la Communauté de Communes affecté au service assainissement, les frais de carburants des véhicules, téléphones et matériels divers.

Contrats d'exploitation : 898 026 € (972 968 en 2024)

Les principaux contrats sont confiés à Gaz-et-Eaux pour l'entretien et le fonctionnement de 3 stations d'épuration et à OGELEC pour l'entretien et le fonctionnement de postes de refoulement. La gestion de la déshydratation des boues est confiée au société Astradec et Agricompost. La participation à la station d'épuration de Doubs est également intégrée.

Intérêts et amortissement : 1 144 746 € (1 162 362 en 2024)

Il s'agit des intérêts liés aux emprunts en cours, et à l'amortissement des installations.

3.3 Etat de la dette

Le capital restant au 31/12/2025 est de 12 797 686 €.

Les remboursements effectués pendant l'exercice sont :

En capital : 862 076 €

En intérêts : 282 669.38 €

4. TRAVAUX

4.1 Travaux réalisés en 2025

Tableau présentant les principaux travaux engagés sur les réseaux de la Communauté de Communes pour l'année 2025.

Commune	Nature de l'opération	Coût
Gellin (suite)	Mise aux normes de la STEU	1 400 000
SDA Mont D'Or	Schéma Directeur	297 000
SDA Tour du lac	Schéma directeur	430 614
Jougne	Schéma directeur	180 000
Oye et Pallet (suite)	Etude Step	280 000
Les Hopitaux Neufs	Mise en séparatif le Miroir	190 000

4.2 Travaux programmés en 2026

Tableau présentant les principaux travaux qui vont être engagés sur les réseaux de la Communauté de Communes pour l'année 2026.

Commune	Nature de l'opération	Coût estimé TTC
Dévoisement Mouthe -Gellin	Tranche 1	1 600 000
Jougne	Mise en séparatif La Rochette 1 ^{ère} tranche et 2 ^{ème} tranche	780 000
Gellin (fin)	Mise aux normes de la STEU	1 400 000
SDA Mont D'Or	Schéma Directeur	297 000
SDA Tour du lac (fin)	Schéma directeur	430 614
Jougne (fin)	Schéma directeur	180 000
Oye et Pallet (suite)	Etude Step	280 000

L'achat d'une déshydratation mobile, par suite de difficultés de mise en service, permettra au service d'être en partie autonome sur le sujet, permettant notamment de ne pas faire d'a coup hydraulique en entrée des stations.

Le travail continu sur les effluents non domestiques, notamment les fromageries, dont les premiers résultats d'analyses permettront de rédiger les conventions définitives.

Plusieurs autres opérations sont prévues, soit pour poursuivre la réduction des eaux parasites dans les réseaux, soit pour mesurer et analyser le fonctionnement des installations par bassin versant.

La fin des contrôles ANC permettent à compter de 2026, de réaliser une facturation.

5. Indicateurs de performance

5.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiel déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 96.8% des 12 200 abonnés potentiels.

5.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.



	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		75%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	60%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10



VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	91

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 91 pour l'exercice 2025 (91 pour 2024).

Rapport présenté et validé par l'assemblée délibérante, le 2 juin 2026

Gérard DEQUE

Président de la CCLMHD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER**Nombre de membres**

En exercice : 49
 Quorum : 25
 Présents : 44
 Votants : 46
 Ayant donné procuration : 02
 Absents/excusés : 03
 Représentés : 01
 Démissions : /

Résultat du vote :

Pour : 45
 Contre : /
 Blancs et nuls : /
 Abstention : 01

Date de la convocation

27/05/2026

Objet de la délibération

Assainissement :
Rapports annuels 2025
service non collectif

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 02 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le deux juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement-Sainte-Marie, sous la Présidence de M. Gérard DEQUE.

Secrétaire de séance : Ludovic MIROUDOT

Présents : M. GERMAIN Adrien (Brey et Maison du Bois), M. CORDIER Michel (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. SINIBALDI Jean-Claude (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. POIX-DAUDE Denis, M. GRAF Daniel, M. DEISZ Lionel (Jougne), M. ROBBE Jérémy (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme GARNACHE-CREUILLOT Brigitte, Mme JEANNIN Sylvie (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, M. BULLE-BOUGNON Jean-Yves, Mme JOLY Chloé, M. WATIEZ Claude (Les Fourgs), M. BOUHELIER Vincent (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. PARRIAUX Fabrice (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LONCHAMPT Fabien (Les Villedieu), Mme BARNÉOUD RAEIS Marylène (Longevilles Mont d'Or), M. VIENNET Frédéric, M. CHOQUET Alain (Malbuisson), M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, M. PONCET Laurent, Mme LAVIER Bénédicte (Métabief), Mme SORIN Anne-Laure, M. BOBILLIER-MONNOT Sylvain (Montperreux), Mme SALVI Maud, M. THIONNET Maxime (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. SANZ Didier (Oye et Pallet), MME. TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. VIONNET Joël (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), Mme FELICE Céline (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane, M. MONNIN Gaëtan.

Absents : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. CHEVASSU Lionel, M. SAUTEREAU Sébastien (Rochejean).

Représenté : M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) représenté par son suppléant M. MICHAUD Paul.

Procurations : Mme TOURRET Jessica ayant donné procuration à M. GRAF Daniel (Jougne), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs).

M. L. MIROUDOT, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement rappelle que la commission « Assainissement » est dans l'obligation de produire un rapport annuel sur la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Il présente le rapport pour l'exercice 2025 qui a été joint à la convocation.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, décide de :

- Approuver le rapport annuel du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2025 ;
- Autoriser le Président à signer le document et valider la publication du rapport.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits, pour copie certifiée conforme,

Le Président,
 G. DEQUE






**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'assainissement non
collectif
(RPQS-ANC)**

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/2026



ID : 025-200069565-20260602-2026_113-DE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	1
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	1
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	1
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	2
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	2
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	2
2.2. DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS	3
2.3. RECETTES 2024 (EN €)	3
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	3
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	3
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	4
4.1. MONTANTS FINANCIERS (EN €).....	4
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX (EN €).....	4



1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 Intercommunal

- Nom de la collectivité : **Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs.**
- Nom de l'entité de gestion : **SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif).**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Communauté de Communes.**

➤ Compétences liées au service :

- Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges (**dans le cadre des réhabilitations**).
- Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations

- **Territoire desservi : 32 communes, dont 5 communes entièrement en ANC.**

Châtelblanc

Jougne
Labergement sainte
marie

Le Crouzet

Les Fourgs
Les Grangettes

Les Pontets

Longevilles Mont d'Or
Métabief

Reculfoz

Rochejean

Saint point Lac

Les Hôpitaux Neufs
Les Hôpitaux Vieux
Touillon et Loutelet
Saint Antoine
Chapelle des Bois
Fourcatier et Maison

Neuve

Malbuisson
Montperreux
Oye et Pallet
Malpas

La Planée

Remoray-Boujeons

Rondefontaine

Petite Chaux
Chaux-Neuve
Sarrageois
Les Villedieu

Gellin

Mouthe
Brey et Maison du Bois

- Existence d'une étude de zonage Non Oui SDA En cours sur secteur lac et Mont D'Or.
- Existence d'un règlement de service Non Oui, date d'approbation : 2025
- Existence d'une CCSP Non Oui

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

- Régie
 Régie avec prestation de service
 Délégation de service public (affermage ou concession)

Si c'est une délégation de service public : NEANT

Si vous avez un ou plusieurs prestataires de service : NEANT

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 1274 habitants (en prenant en compte la taille des ménages/Habitation sur le territoire en 2020 et le nombre d'installation ANC répertoriées, sur une population totale de 16 407 habitants.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<input checked="" type="checkbox"/>
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<input type="checkbox"/>
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 100.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au **31/12/2025** sont les suivants :

- Pour les compétences obligatoires
 - Tarif du contrôle des installations neuves : 0 €
 - Tarif du contrôle des installations existantes : 0 €
 - Tarifs des autres prestations aux abonnés (contrôle dans le cadre d'une vente) : 265 € HT



2.2. Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2026 seront :

- Délibération du 16/12/2024 effective fixant le prix d'un contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière.
- Délibération du 3/06/25 effective à compter du 1/1/26 fixant le coût de la facturation annuelle

2.3. Recettes 2025 (en €)

	Collectivité	Remarques
Facturation du service obligatoire	0€	-
Facturation du service facultatif	0€	
Autres prestations auprès des abonnés	795 € HT	Contrôles
Contribution exceptionnelle du budget général	0€	-
Autre :	0€	-

Réalisation de 9 contrôles dans le cadre de transaction immobilière.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/2025.

D'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/2025.

Année 2025, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est :

	ANC contrôlé	ANC conforme
	414	102
Taux de conformité	24,70%	

Année 2025, le taux de non-conformité avec danger est :

	ANC non conforme total	ANC non conforme avec danger
	304	22
Non-conformité avec danger	7,24%	

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers (en €)

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2025 est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

Projets à l'étude	Montants prévisionnels
Mise en place d'un système de traitement commun pour la commune de RECULFOZ – Projet 2026 (étude en cours de réalisation)	276 0000 € HT

Objectif 2026 :

- Finaliser les tous derniers contrôles et facturer les redevances aux redevables.
- Exécuter le règlement concernant les sanctions pour non-conformité en particulier ceux avec danger

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER**EXTRAIT DU REGISTRE**
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 02 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le deux juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement-Sainte-Marie, sous la Présidence de M. Gérard DEQUE.

Secrétaire de séance : Ludovic MIROUDOT

Présents : M. GERMAIN Adrien (Brey et Maison du Bois), M. CORDIER Michel (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. SINIBALDI Jean-Claude (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. POIX-DAUDE Denis, M. GRAF Daniel, M. DEISZ Lionel (Jougne), M. ROBBE Jérémy (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme GARNACHE-CREUILLOT Brigitte, Mme JEANNIN Sylvie (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, M. BULLE-BOUGNON Jean-Yves, Mme JOLY Chloé, M. WATIEZ Claude (Les Fourgs), M. BOUHELIER Vincent (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. PARRIAUX Fabrice (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LONCHAMPT Fabien (Les Villedieu), Mme BARNÉOUD RAEIS Marylène (Longevilles Mont d'Or), M. VIENNET Frédéric, M. CHOQUET Alain (Malbuisson), M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, M. PONCET Laurent, Mme LAVIER Bénédicte (Métabief), Mme SORIN Anne-Laure, M. BOBILLIER-MONNOT Sylvain (Montperreux), Mme SALVI Maud, M. THIONNET Maxime (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. SANZ Didier (Oye et Pallet), MME. TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. VIONNET Joël (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), Mme FELICE Céline (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. MONNIN Gaëtan.Absents : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. CHEVASSU Lionel, M. SAUTEREAU Sébastien (Rochejean).Représenté : M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) représenté par son suppléant M. MICHAUD Paul.Procurations : Mme TOURET Jessica ayant donné procuration à M. GRAF Daniel (Jougne), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs).**Nombre de membres**En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 44
Votants : 46
Ayant donné procuration : 02
Absents/excusés : 03
Représentés : 01
Démissions : /**Résultat du vote :**Pour : 46
Contre : /
Blancs et nuls : /
Abstention : /**Date de la convocation**

27/05/2026

Objet de la délibération**Eau potable**
Nomination du Directeur de
la Régie Eau

M. L. MIROUDOT, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement rappelle que conformément au statut de la régie eau, ci-dessous, le conseil communautaire doit nommer un directeur de régie.

Extrait des statuts voter en conseil communautaire du 25 novembre 2025 :

Le Directeur de la Régie communautaire est désigné sur proposition du Président, par délibération du Conseil Communautaire, conformément à l'article L.2221-14 du CGCT. Il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes formes.

Le Directeur est un agent de la fonction publique dont le statut est régi par les dispositions en vigueur relatives au droit de la fonction publique.

La fonction de Directeur est incompatible avec les mandats et fonctions définis par l'article R2221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En cas de non-respect desdites dispositions, le Directeur est démis de ses fonctions soit par le président, soit par le préfet. Il est immédiatement procédé au remplacement de ce dernier dans les conditions énoncées au présent article.

La rémunération du Directeur est fixée par le Conseil Communautaire sur proposition du Président et après avis du Conseil d'Exploitation.

Le Directeur assure le fonctionnement des services de la régie, dont notamment :

- *La préparation du budget,*
- *La préparation de l'inventaire des biens affectés à la régie,*
- *La préparation du relevé provisoire des comptes tous les six mois,*
- *La préparation du rapport faisant ressortir la situation économique et financière de la régie,*
- *La réalisation des ventes et des achats courants pour les montants inférieurs à 5 000 € par commande, sous réserve de la disponibilité budgétaire,*
- *La responsabilité de la tenue de la comptabilité des matières,*
- *La préparation des rapports d'activité périodiques présentés au Conseil d'Exploitation et au Conseil Communautaire.*

Dans le cadre du bon fonctionnement de la Régie communautaire, le Directeur dispose de tous les pouvoirs non attribués au Conseil Communautaire et au Président, au Conseil d'Exploitation par détermination de la loi, règlement ou les statuts de la présente régie.

Le Directeur informe le Conseil d'Exploitation de la marche des différentes missions réalisées par la régie. A ce titre, le Directeur suggère au président du Conseil d'Exploitation les questions opportunes d'aborder à l'ordre du jour lors des réunions du Conseil d'Exploitation.

Le Directeur demeure sous la responsabilité et la surveillance du Président.


En cas d'absence ou empêchement prolongé du Directeur, le Président après avis du Conseil d'Exploitation, désigne un agent de substitution parmi les agents de la régie.

Le président propose au conseil communautaire de nommer à ce poste, M Demaimay Stéphane, agent de la fonction publique, actuellement responsable eau et assainissement. En cas d'absence ou d'empêchement Mr DEMAIMAY sera remplacé par M. Gaëtan MONNIN, actuellement responsable du Service Eau Potable.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve la nomination de Monsieur DEMAIMAY Stéphane au poste de Directeur de la Régie EAU et conformément à l'article R2221-68 du CGCT la nomination de Monsieur MONNIN Gaëtan en tant que remplaçant.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits, pour copie certifiée conforme,

**Le Président,
G. DEQUE**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER**EXTRAIT DU REGISTRE**
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 02 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le deux juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement-Sainte-Marie, sous la Présidence de M. Gérard DEQUE.

Secrétaire de séance : Ludovic MIROUDOT

Présents : M. GERMAIN Adrien (Brey et Maison du Bois), M. CORDIER Michel (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. SINIBALDI Jean-Claude (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. POIX-DAUDE Denis, M. GRAF Daniel, M. DEISZ Lionel (Jougne), M. ROBBE Jérémy (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme GARNACHE-CREUILLOT Brigitte, Mme JEANNIN Sylvie (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, M. BULLE-BOUGNON Jean-Yves, Mme JOLY Chloé, M. WATIEZ Claude (Les Fourgs), M. BOUHELIER Vincent (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. PARRIAUX Fabrice (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LONCHAMPT Fabien (Les Villedieu), Mme BARNÉOUD RAEIS Marylène (Longevilles Mont d'Or), M. VIENNET Frédéric, M. CHOQUET Alain (Malbuisson), M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, M. PONCET Laurent, Mme LAVIER Bénédicte (Métabief), Mme SORIN Anne-Laure, M. BOBILLIER-MONNOT Sylvain (Montperreux), Mme SALVI Maud, M. THIONNET Maxime (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. SANZ Didier (Oye et Pallet), Mme. TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. VIONNET Joël (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), Mme FELICE Céline (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autre présent : M. PETITE Gilles.**Absents** : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. CHEVASSU Lionel, M. SAUTEREAU Sébastien (Rochejean).**Représenté** : M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) représenté par son suppléant M. MICHAUD Paul.**Procurations** : Mme TOURRET Jessica ayant donné procuration à M. GRAF Daniel (Jougne), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs).**Nombre de membres**

En exercice : 49
 Quorum : 25
 Présents : 44
 Votants : 46
 Ayant donné procuration : 02
 Absents/excusés : 03
 Représentés : 01
 Démissions : /

Résultat du vote :

Pour : 46
 Contre : /
 Blancs et nuls : /
 Abstention : /

Date de la convocation

27/05/2026

Objet de la délibération

Modalité d'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Concession de Service Public (CCSP) et de la Commission MAPA

Le Président expose :

- Que dans le cadre de son activité et de ses missions, la Communauté de Communes a recours à des procédures de passation des marchés publics et des contrats de concession, dont notamment les conventions de délégation de service public ;
- Qu'en vertu de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) est obligatoire pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée, dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieur aux seuils européens qui figurent en annexes du code de la commande publique ;
- Qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, ces seuils sont fixés à partir de 216 000,00 euros hors taxe pour les fournitures et services et 5 404 000,00 euros hors taxe pour les travaux ;
- Qu'en dessous de ces seuils, pour les marchés à procédure adaptée, la constitution et la saisine d'une commission spécifique (appelée commission MAPA) n'est pas obligatoire mais demeure possible à la demande du Président, notamment si les enjeux du marché le nécessitent ou si des difficultés pour départager des candidats apparaissent ;
- Qu'en vertu de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales la constitution d'une Commission de concession de service public (CCSP) est requise pour tous les contrats de concession de service public ;

- Que les règles de fonctionnement et de composition de la Commission de concession de service public (art. L.1411-5 du même code), ainsi que les modalités d'élection de ses membres (art. D. 1411-3, D. 1411-4, D.1411-5 et L.2121-22 du même code), s'étendent à la Commission d'appel d'offres.

I. Fonctionnement de la CAO et de la CCSP (art. L. 1411-5 du CGCT) :

Chacune de ces commissions, quelle que soit leur compétence selon la procédure engagée, est chargée d'ouvrir les plis contenant les candidatures, d'en analyser le contenu et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, et de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Elle procède ensuite à l'ouverture des plis contenant les offres et émet un avis sur celles-ci.

Pour les concessions de service public, la commission doit examiner en sus l'aptitude des candidats à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

La commission de concession de service public doit également être saisie, pour avis, de tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation de son montant global supérieure à 5 % (art. L.1411-6 du CGCT).

Il en est de même pour la commission d'appel d'offres pour tout projet d'avenant à un marché public formalisé entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (art. L.1414-4 du CGCT).

II. Composition de la CAO et de la CCSP (art. L. 1411-5 du CGCT) :

La commission, quelle que soit son appellation, est composée :

- Du Président, qui est l'autorité habilitée à signer la convention de concession de service public ou le marché, ou de son représentant, désigné par arrêté du Président et qui ne doit pas déjà être membre, titulaire ou suppléant, de la commission ;
- De **cinq (5) membres** de l'assemblée délibérante (conseil communautaire) **élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel** ; ainsi que de **cinq (5) membres suppléants** élus selon les mêmes modalités.

Peuvent également participer aux commissions, avec voix consultative, sur invitation du Président :

- Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence,
- Et, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché ou du contrat de concession, des personnalités ou des agents de la collectivité.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Pour les marchés publics seulement, il est rappelé qu'en cas d'urgence impérieuse, le marché public peut être attribué sans réunion préalable de la commission d'appel d'offres (art. L.1414-2 du CGCT).

III. Modalités d'élection des membres de la CAO et de la CCSP (art. D.1411-3 et D.1411-4 du CGCT) :

Les membres sont élus, dans un souci de pluralisme, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'article L.2121-21 alinéa 2 du CGCT dispose que le vote est au scrutin secret. Néanmoins, l'alinéa 4 permet au Conseil de « décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En vertu de cet alinéa, il est proposé à l'assemblée d'élire les membres de la Commission à main levée.

IV. Fixation des conditions de dépôt des listes (art. D. 1411-5 du CGCT) :

Il convient de fixer les conditions de dépôt des listes qui permettront de procéder, à l'élection des membres de la CAO et de la CCSP.

Il est proposé les conditions de dépôt de liste et les modalités de vote suivantes :

- Les listes pourront comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants),
- **Le dépôt des listes sera effectué à l'issue d'une suspension de séance.**

V. Constitution d'une Commission spécifique aux marchés adaptés :

Comme exposé ci-dessus, bien que la composition et la saisine d'une Commission d'attribution pour les marchés publics passés en procédure adaptée ne soient pas obligatoires, le Président propose que les membres qui composeront la CCSP et la CAO, titulaires et suppléants, puissent également être réunis, à sa demande, sous forme de Commission MAPA, tant pour les marchés soumis au vote du Conseil Communautaire que pour ceux relevant du pouvoir de décision du Président.

Cette saisine ne sera pas automatique. Elle interviendra soit en raison des enjeux du marché, soit en cas de difficultés rencontrées par le Président ou les équipes techniques pour départager, après analyse, les candidats dont les offres présentent des atouts économiques et techniques similaires ou équivalents.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve ces conditions de dépôts de listes et les modalités d'élection des membres de la Commission de concession de service public, de la Commission d'appel d'offres et de la Commission MAPA, à savoir :

- ***Que le dépôt des listes sera effectué à l'issue d'une suspension de séance,***
- ***Que les listes pourront comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants),***
- ***Que l'élection des membres des commissions se fera à main levée.***

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits, pour copie certifiée conforme,

**Le Président,
G. DEQUE**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER**EXTRAIT DU REGISTRE**
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 02 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le deux juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement-Sainte-Marie, sous la Présidence de M. Gérard DEQUE.

Secrétaire de séance : Ludovic MIROUDOT

Présents : M. GERMAIN Adrien (Brey et Maison du Bois), M. CORDIER Michel (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. SINIBALDI Jean-Claude (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. POIX-DAUDE Denis, M. GRAF Daniel, M. DEISZ Lionel (Jougne), M. ROBBE Jérémy (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme GARNACHE-CREUILLOT Brigitte, Mme JEANNIN Sylvie (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, M. BULLE-BOUGNON Jean-Yves, Mme JOLY Chloé, M. WATIEZ Claude (Les Fourgs), M. BOUHELIER Vincent (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. PARRIAUX Fabrice (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LONCHAMPT Fabien (Les Villedieu), Mme BARNÉOUD RAEIS Marylène (Longevilles Mont d'Or), M. VIENNET Frédéric, M. CHOQUET Alain (Malbuisson), M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, M. PONCET Laurent, Mme LAVIER Bénédicte (Métabief), Mme SORIN Anne-Laure, M. BOBILLIER-MONNOT Sylvain (Montperreux), Mme SALVI Maud, M. THIONNET Maxime (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. SANZ Didier (Oye et Pallet), MME. TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. VIONNET Joël (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), Mme FELICE Céline (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autre présent : M. PETITE Gilles.**Absents** : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. CHEVASSU Lionel, M. SAUTEREAU Sébastien (Rochejean).**Représenté** : M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) représenté par son suppléant M. MICHAUD Paul.**Procurations** : Mme TOURRET Jessica ayant donné procuration à M. GRAF Daniel (Jougne), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs).**Nombre de membres**

En exercice : 49
 Quorum : 25
 Présents : 44
 Votants : 46
 Ayant donné procuration : 02
 Absents/excusés : 03
 Représentés : 01
 Démissions : /

Résultat du vote :
 Pour : 46
 Contre : /
 Blancs et nuls : /
 Abstention : /

Date de la convocation

27/05/2026

Objet de la délibération

**Election des membres de la
 Commission d'Appel
 d'Offres (CAO) et de la
 Commission de Concession
 de Service Public (CCSP) et
 de la Commission MAPA
 (CMA)**

Après une suspension de séance, le Président rappelle que pour anticiper au mieux la procédure administrative en cas de mise en place d'une concession de service public ou d'un marché public, il convient de constituer la Commission de concession de service public (CCSP) et la Commission d'appel d'offres (CAO) et la Commission MAPA (CMA) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment :

- Ses articles L.1411-5, L.1411-6, L.1411-4 et L.1414-2, relatifs au rôle et à la composition de la CCSP et de la CAO ;
- Et ses articles 1411-5 du CGCT, D.1411-3 et D.1411-4, portant sur les conditions de dépôts des listes et les modalités d'élection des membres de la CCSP et de la CAO ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du mardi 2 juin 2026 qui, sur le fondement des articles susvisés, a :

- (i) Rappelé le rôle et les règles de composition de la CCSP et de la CAO ;
- (ii) Validé, à l'unanimité des membres présents, les conditions de dépôts des listes et les modalités d'élection des membres, et notamment la proposition d'élire les membres de la CCSP et de la CAO par un vote à main levée ;
- (iii) Approuvé, à l'unanimité des membres présents, la proposition du Président de constituer dans le prolongement de la CCSP et de la CAO, une commission MAPA spécifique aux marchés à procédure adaptée, dont la saisine par le Président restera exceptionnelle.

Vu la ou les listes déposées à l'issue de la suspension de séance,

Vu que la **CCSP**, la **CAO** et la **Commission MAPA** auront un caractère permanent, sauf à ce qu'un ou plusieurs membres titulaires soient définitivement empêchés sans pouvoir être remplacés par des membres suppléants du fait de leur inexistence, ou que le principe du pluralisme ne soit plus respecté, auquel cas il sera procédé dans la première hypothèse au renouvellement intégral des commissions, et dans la seconde hypothèse à leur renouvellement partiel.

Le président présente la liste proposée de 5 titulaires et 5 suppléants :

Titulaires	Suppléants
Sébastien POPULAIRE	Jean-Bernard THERY
Claude GINDRE	Alain CHOQUET
Michel CORDIER	Jean-Marie POURCELOT
Ludovic MIROUDOT	Marylène BARNÉOUD RAEIS
Denis POIX-DAUDE	Jean-Yves BOUVERET

Les membres, titulaires et suppléants, ainsi désignés, composent à la fois :

- La Commission de concession de service public,
- La Commission d'appel d'offres spécifique aux marchés publics passés selon une procédure formalisée,
- La Commission MAPA spécifique aux marchés publics à procédure adaptée.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve la désignation des représentants mentionnés ci-dessous.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits, pour copie certifiée conforme,

**Le Président,
G. DEQUE**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER**Nombre de membres**

En exercice : 49
 Quorum : 25
 Présents : 44
 Votants : 46
 Ayant donné procuration : 02
 Absents/excusés : 03
 Représentés : 01
 Démissions : /

Résultat du vote :
 Pour : 46
 Contre : /
 Blancs et nuls : /
 Abstention : /

Date de la convocation

27/05/2026

Objet de la délibération

**Etablissement Public
 Foncier (EPF) - Demande
 d'avis de la CCLMHD sur
 trois projets portés par les
 Communes**

**EXTRAIT DU REGISTRE
 des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
 DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS**

Séance du 02 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le deux juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement-Sainte-Marie, sous la Présidence de M. Gérard DEQUE.

Secrétaire de séance : Ludovic MIROUDOT

Présents : M. GERMAIN Adrien (Brey et Maison du Bois), M. CORDIER Michel (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. SINIBALDI Jean-Claude (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. POIX-DAUDE Denis, M. GRAF Daniel, M. DEISZ Lionel (Jougne), M. ROBBE Jérémy (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme GARNACHE-CREUILLOT Brigitte, Mme JEANNIN Sylvie (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, M. BULLE-BOUGNON Jean-Yves, Mme JOLY Chloé, M. WATIEZ Claude (Les Fourgs), M. BOUHELIER Vincent (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. PARRIAUX Fabrice (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LONCHAMPT Fabien (Les Villedieu), Mme BARNÉOUD RAEIS Marylène (Longevilles Mont d'Or), M. VIENNET Frédéric, M. CHOQUET Alain (Malbuisson), M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, M. PONCET Laurent, Mme LAVIER Bénédicte (Métabief), Mme SORIN Anne-Laure, M. BOBILLIER-MONNOT Sylvain (Montperreux), Mme SALVI Maud, M. THIONNET Maxime (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. SANZ Didier (Oye et Pallet), MME. TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. VIONNET Joël (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), Mme FELICE Céline (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autre présent : M. PETITE Gilles.

Absents : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. CHEVASSU Lionel, M. SAUTEREAU Sébastien (Rochejean).

Représenté : M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) représenté par son suppléant M. MICHAUD Paul.

Procurations : Mme TOURRET Jessica ayant donné procuration à M. GRAF Daniel (Jougne), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs).

Le Président rappelle au conseil communautaire que l'EPF peut intervenir, pour le compte des communes membres de la CCLMHD, dans le cadre d'opération foncières. Cette démarche nécessite l'avis préalable de la communauté de communes

Trois dossiers sont en cours de demande d'avis :

- 1- Commune du Brey : Acquisition de deux parcelles de terrain cadastrées ZC65 et ZC105 pour la construction d'habitat.
- 2- Commune de Saint Point Lac : Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée AA69 pour la construction de logements, idéalement en partenariat avec un bailleur social.
- 3- Commune des Hôpitaux Neufs : Acquisition d'une maison 34 route de Lausanne, parcelles AC 38,249,258,530 pour une surface de 1 032 m² pour la réalisation d'un projet de périscolaire/halte-garderie/lieu socio-culturel ».

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide ces trois demandes de portage.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits, pour copie certifiée conforme,

Le Président,
 G. DEQUE




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER**EXTRAIT DU REGISTRE**
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 02 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le deux juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement-Sainte-Marie, sous la Présidence de M. Gérard DEQUE.

Secrétaire de séance : Ludovic MIROUDOT

Présents : M. GERMAIN Adrien (Brey et Maison du Bois), M. CORDIER Michel (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. SINIBALDI Jean-Claude (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. POIX-DAUDE Denis, M. GRAF Daniel, M. DEISZ Lionel (Jougne), M. ROBBE Jérémy (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme GARNACHE-CREUILLOT Brigitte, Mme JEANNIN Sylvie (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, M. BULLE-BOUGNON Jean-Yves, Mme JOLY Chloé, M. WATIEZ Claude (Les Fourgs), M. BOUHELIER Vincent (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. PARRIAUX Fabrice (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LONCHAMPT Fabien (Les Villedieu), Mme BARNÉOUD RAEIS Marylène (Longevilles Mont d'Or), M. VIENNET Frédéric, M. CHOQUET Alain (Malbuisson), M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, M. PONCET Laurent, Mme LAVIER Bénédicte (Métabief), Mme SORIN Anne-Laure, M. BOBILLIER-MONNOT Sylvain (Montperreux), Mme SALVI Maud, M. THIONNET Maxime (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. SANZ Didier (Oye et Pallet), MME. TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. VIONNET Joël (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), Mme FELICE Céline (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autre présent : M. PETITE Gilles.**Absents** : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. CHEVASSU Lionel, M. SAUTEREAU Sébastien (Rochejean).**Représenté** : M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) représenté par son suppléant M. MICHAUD Paul.**Procurations** : Mme TOURRET Jessica ayant donné procuration à M. GRAF Daniel (Jougne), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs).**Nombre de membres**

En exercice : 49
 Quorum : 25
 Présents : 44
 Votants : 46
 Ayant donné procuration : 02
 Absents/excusés : 03
 Représentés : 01
 Démissions : /

Résultat du vote :

Pour : 46
 Contre : /
 Blancs et nuls : /
 Abstention : /

Date de la convocation

27/05/2026

Objet de la délibération

**Etablissement Public
 Foncier (EPF) – Délégation
 au Président**

Le Président rappelle que le conseil communautaire a donné un avis favorable pour ces trois dossiers de portages :

- 1- Commune du Brey : Acquisition de deux parcelles de terrain cadastrées ZC65 et ZC105 pour la construction d'habitat.
- 2- Commune de Saint Point Lac : Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée AA69 pour la construction de logements, idéalement en partenariat avec un bailleur social.
- 3- Commune des Hôpitaux Neufs : Acquisition d'une maison 34 route de Lausanne, parcelles AC 38,249,258,530 pour une surface de 1 032 m2 pour la réalisation d'un projet de périscolaire/halte-garderie/lieu socio-culturel ».

Afin de garantir la réactivité et la continuité des interventions de l'EPF, il propose au conseil communautaire d'accorder dans le cadre de l'article L5211-1 du CGCT délégation au Président « de donner l'avis de la CCLMHD préalablement aux opérations menées par l'Etablissement pour le compte d'une commune membre ».

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accorde cette délégation au Président.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits, pour copie certifiée conforme,

Le Président,
 G. DEQUE




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER**EXTRAIT DU REGISTRE**
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 02 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le deux juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement-Sainte-Marie, sous la Présidence de M. Gérard DEQUE.

Secrétaire de séance : Ludovic MIROUDOTPrésents : M. GERMAIN Adrien (Brey et Maison du Bois), M. CORDIER Michel (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. SINIBALDI Jean-Claude (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. POIX-DAUDE Denis, M. GRAF Daniel, M. DEISZ Lionel (Jougne), M. ROBBE Jérémy (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme GARNACHE-CREUILLOT Brigitte, Mme JEANNIN Sylvie (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, M. BULLE-BOUGNON Jean-Yves, Mme JOLY Chloé, M. WATIEZ Claude (Les Fourgs), M. BOUHELIER Vincent (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. PARRIAUX Fabrice (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LONCHAMPT Fabien (Les Villedieu), Mme BARNÉOUD RAEIS Marylène (Longevilles Mont d'Or), M. VIENNET Frédéric, M. CHOQUET Alain (Malbuisson), M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, M. PONCET Laurent, Mme LAVIER Bénédicte (Métabief), Mme SORIN Anne-Laure, M. BOBILLIER-MONNOT Sylvain (Montperreux), Mme SALVI Maud, M. THIONNET Maxime (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. SANZ Didier (Oye et Pallet), MME. TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. VIONNET Joël (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), Mme FELICE Céline (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).Autre présent : M. PETITE Gilles.Absents : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. CHEVASSU Lionel, M. SAUTEREAU Sébastien (Rochejean).Représenté : M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) représenté par son suppléant M. MICHAUD Paul.Procurations : Mme TOURRET Jessica ayant donné procuration à M. GRAF Daniel (Jougne), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs).

A la demande du Président, M. G. PETITE, Directeur Général des Services informe les membres du conseil communautaire que le Service de Gestion Comptable de Pontarlier, a transmis la liste des pièces à mandater au compte 6541 « créances admises en non-valeur » et au compte 6542 « créances éteintes » à la suite d'effacement de dettes par le tribunal, clôture de procédure collective pour insuffisance d'actif...

Après étude, il convient de procéder au mandatement :

Au budget Assainissement

c/6541 Créances admises en non-valeur : 3 284.83 €

Au budget Déchets

c/6541 Créances admises en non-valeur : 4 638.74 €

c/6542 Créances éteintes : 4 195.03 €

8 833.77 €

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, avec 43 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, approuve ces admissions en non-valeur et ces extinctions de dettes.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits, pour copie certifiée conforme,

Le Président,
G. DEQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER**Nombre de membres**

En exercice : 49
 Quorum : 25
 Présents : 43
 Votants : 45
 Ayant donné procuration : 02
 Absents/excusés : 04
 Représentés : 01
 Démissions : /

Résultat du vote :
 Pour : 45
 Contre : /
 Blancs et nuls : /
 Abstention : /

Date de la convocation

27/05/2026

Objet de la délibération
**Subventions aux
 associations – Musée de la
 Meunerie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
 des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
 DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS
 DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS**

Séance du 02 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le deux juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement-Sainte-Marie, sous la Présidence de M. Gérard DEQUE.

Secrétaire de séance : Ludovic MIROUDOT

Présents : M. GERMAIN Adrien (Brey et Maison du Bois), M. CORDIER Michel (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. SINIBALDI Jean-Claude (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. POIX-DAUDE Denis, M. GRAF Daniel, M. DEISZ Lionel (Jougne), M. ROBBE Jérémy (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme GARNACHE-CREUILLOT Brigitte, Mme JEANNIN Sylvie (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, M. BULLE-BOUGNON Jean-Yves, Mme JOLY Chloé, M. WATIEZ Claude (Les Fourgs), M. BOUHELIER Vincent (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. PARRIAUX Fabrice (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LONCHAMPT Fabien (Les Villedieu), Mme BARNÉOUD RAEIS Marylène (Longevilles Mont d'Or), M. VIENNET Frédéric, M. CHOQUET Alain (Malbuisson), M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. PONCET Laurent, Mme LAVIER Bénédicte (Métabief), Mme SORIN Anne-Laure, M. BOBILLIER-MONNOT Sylvain (Montperreux), Mme SALVI Maud, M. THIONNET Maxime (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. SANZ Didier (Oye et Pallet), MME. TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. VIONNET Joël (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), Mme FELICE Céline (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autre présent : M. PETITE Gilles.

Absents : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. CHEVASSU Lionel, M. SAUTEREAU Sébastien (Rochejean).

Excusé : M. DEQUE Gérard (Métabief).

Représenté : M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) représenté par son suppléant M. MICHAUD Paul.

Procurations : Mme TOURET Jessica ayant donné procuration à M. GRAF Daniel (Jougne), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs).

M. JB. THERY, Vice-président en charge de l'Education, l'Enfance, le Jeunesse et la Culture, rappelle que le Conseil communautaire a validé le tableau des subventions aux associations pour l'année 2026 lors de la séance du 10 mars 2026.

D'autres demandes ont été adressées à la Communauté de Communes a posteriori, et notamment :

- Le musée de la Meunerie qui sollicite une subvention de 1 000 € dans le cadre de l'organisation d'évènements et de sa promotion culturelle pour 2026.

M. Gérard DEQUE indique ne pas participer à ce vote en raison de son statut de Maire de la Commune de Métabief.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise l'attribution de cette subvention de 1000 € au musée de la Meunerie.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits, pour copie certifiée conforme,

Le Président,
 G. DEQUE




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER**Nombre de membres**

En exercice : 49
 Quorum : 25
 Présents : 44
 Votants : 46
 Ayant donné procuration : 02
 Absents/excusés : 03
 Représentés : 01
 Démissions : /

Résultat du vote :

Pour : 42
 Contre : /
 Blancs et nuls : /
 Abstention : 04

Date de la convocation

27/05/2026

Objet de la délibération

**Subventions aux
 associations – Rider Sports
 Evolution**

**EXTRAIT DU REGISTRE
 des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
 DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS
 DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS**

Séance du 02 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le deux juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement-Sainte-Marie, sous la Présidence de M. Gérard DEQUE.

Secrétaire de séance : Ludovic MIROUDOT

Présents : M. GERMAIN Adrien (Brey et Maison du Bois), M. CORDIER Michel (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. SINIBALDI Jean-Claude (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. POIX-DAUDE Denis, M. GRAF Daniel, M. DEISZ Lionel (Jougne), M. ROBBE Jérémy (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme GARNACHE-CREUILLOT Brigitte, Mme JEANNIN Sylvie (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, M. BULLE-BOUGNON Jean-Yves, Mme JOLY Chloé, M. WATIEZ Claude (Les Fourgs), M. BOUHELIER Vincent (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. PARRIAUX Fabrice (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LONCHAMPT Fabien (Les Villedieu), Mme BARNÉOUD RAEIS Marylène (Longevilles Mont d'Or), M. VIENNET Frédéric, M. CHOQUET Alain (Malbuisson), M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, M. PONCET Laurent, Mme LAVIER Bénédicte (Métabief), Mme SORIN Anne-Laure, M. BOBILLIER-MONNOT Sylvain (Montperreux), Mme SALVI Maud, M. THIONNET Maxime (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. SANZ Didier (Oye et Pallet), MME. TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. VIONNET Joël (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), Mme FELICE Céline (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autre présent : M. PETITE Gilles.

Absents : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. CHEVASSU Lionel, M. SAUTEREAU Sébastien (Rochejean).

Représenté : M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) représenté par son suppléant M. MICHAUD Paul.

Procurations : Mme TOURET Jessica ayant donné procuration à M. GRAF Daniel (Jougne), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs).

M. JB. THERY, Vice-président en charge de l'Education, l'Enfance, le Jeunesse et la Culture, rappelle que le Conseil communautaire a validé le tableau des subventions aux associations pour l'année 2026 lors de la séance du 10 mars 2026.

D'autres demandes ont été adressées à la Communauté de Communes a posteriori, et notamment :

- Rider Sports Evolution qui sollicite une subvention de 2 000 € pour l'organisation de son évènement sportif Piquemiette 500.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents moins 4 abstentions (les élus de Jougne), autorise l'attribution de cette subvention de 2000 € à l'association Rider Sports Evolution.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits, pour copie certifiée conforme,

Le Président,
 G. DEQUE




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER**Nombre de membres**

En exercice : 49
 Quorum : 25
 Présents : 44
 Votants : 46
 Ayant donné procuration : 02
 Absents/excusés : 03
 Représentés : 01
 Démissions : /

Résultat du vote :
 Pour : 43
 Contre : /
 Blancs et nuls : /
 Abstention : 03

Date de la convocation

27/05/2026

Objet de la délibération
Subventions aux associations – Les Fourgs Singletrack

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS
DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 02 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le deux juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement-Sainte-Marie, sous la Présidence de M. Gérard DEQUE.

Secrétaire de séance : Ludovic MIROUDOT

Présents : M. GERMAIN Adrien (Brey et Maison du Bois), M. CORDIER Michel (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. SINIBALDI Jean-Claude (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. POIX-DAUDE Denis, M. GRAF Daniel, M. DEISZ Lionel (Jougne), M. ROBBE Jérémy (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme GARNACHE-CREUILLOT Brigitte, Mme JEANNIN Sylvie (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Cruzet), M. BELOT Roger, M. BULLE-BOUGNON Jean-Yves, Mme JOLY Chloé, M. WATIEZ Claude (Les Fourgs), M. BOUHELIER Vincent (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. PARRIAUX Fabrice (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LONCHAMPT Fabien (Les Villedieu), Mme BARNÉOUD RAEIS Marylène (Longevilles Mont d'Or), M. VIENNET Frédéric, M. CHOQUET Alain (Malbuisson), M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, M. PONCET Laurent, Mme LAVIER Bénédicte (Métabief), Mme SORIN Anne-Laure, M. BOBILLIER-MONNOT Sylvain (Montperreux), Mme SALVI Maud, M. THIONNET Maxime (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. SANZ Didier (Oye et Pallet), MME. TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. VIONNET Joël (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), Mme FELICE Céline (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autre présent : M. PETITE Gilles.

Absents : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. CHEVASSU Lionel, M. SAUTEREAU Sébastien (Rochejean).

Représenté : M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet) représenté par son suppléant M. MICHAUD Paul.

Procurations : Mme TOURRET Jessica ayant donné procuration à M. GRAF Daniel (Jougne), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs).

M. JB. THERY, Vice-président en charge de l'Education, l'Enfance, le Jeunesse et la Culture, rappelle que le Conseil communautaire a validé le tableau des subventions aux associations pour l'année 2026 lors de la séance du 10 mars 2026.

D'autres demandes ont été adressées à la Communauté de Communes a posteriori, et notamment :

- Les Fourgs Singletrack s'est vu attribué une subvention de 1 000 € pour son évènement La Sarrazine édition 2026. Compte-tenu de sa montée en puissance avec la volonté d'en faire un évènement d'envergure au niveau suprarégional voire national, compte-tenu de la politique 4 saisons portée par la Communauté de Communes, il est proposé de porter la subvention à 5 000 €.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents moins 3 abstentions, autorise l'attribution de cette subvention de 5000 € à l'association Les Fourgs Singletrack.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits, pour copie certifiée conforme,

Le Président,
G. DEQUE






REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49
 Quorum : 25
 Présents : 44
 Votants : 46
 Ayant donné procuration : 02
 Absents/excusés : 03
 Représentés : 01
 Démissions : /

Résultat du vote :
 Pour : 46
 Contre : /
 Blancs et nuls : /
 Abstention : /

Date de la convocation

27/05/2026

Objet de la délibération

**Adhésion au groupement de
commandes du SYDED pour
l'achat de pellets**

**EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS**

Séance du 02 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le deux juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement-Sainte-Marie, sous la Présidence de M. Gérard DEQUE.

Secrétaire de séance : Ludovic MIROUDOT

Présents : M. GERMAIN Adrien (Brey et Maison du Bois), M. CORDIER Michel (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. SINIBALDI Jean-Claude (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. POIX-DAUDE Denis, M. GRAF Daniel, M. DEISZ Lionel (Jougne), M. ROBBE Jérémy (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme GARNACHE-CREUILLOT Brigitte, Mme JEANNIN Sylvie (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, M. BULLE-BOUGNON Jean-Yves, Mme JOLY Chloé, M. WATIEZ Claude (Les Fourgs), M. BOUHELIER Vincent (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. PARRIAUX Fabrice (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LONCHAMPT Fabien (Les Villedieu), Mme BARNÉOUD RAEIS Marylène (Longevilles Mont d'Or), M. VIENNET Frédéric, M. CHOQUET Alain (Malbuisson), M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, M. PONCET Laurent, Mme LAVIER Bénédicte (Métabief), Mme SORIN Anne-Laure, M. BOBILLIER-MONNOT Sylvain (Montperreux), Mme SALVI Maud, M. THIONNET Maxime (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. SANZ Didier (Oye et Pallet), MME. TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. VIONNET Joël (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), Mme FELICE Céline (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autre présent : M. PETITE Gilles.

Absents : Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. CHEVASSU Lionel, M. SAUTEREAU Sébastien (Rochejean).

Représenté : M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet) représenté par son suppléant M. MICHAUD Paul.

Procurations : Mme TOURRET Jessica ayant donné procuration à M. GRAF Daniel (Jougne), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs).

Le Président rappelle que la Communauté de Communes compte dans son patrimoine trois bâtiments alimentés par des chaudières à pellets :

- Le Seigne aux Hôpitaux-Vieux.
- Le Pré Poncet à Chatelblanc.
- Le bâtiment d'accueil de Chapelle des Bois.

Sur le budget 2025, les dépenses en fourniture de combustible associées représentaient 6 762€ TTC. Le SYDED pilote quant à lui depuis 8 ans un groupement de commandes pour l'achat de ce combustible sur les territoires du Doubs et de la Haute-Saône. Les marchés en cours prenant fin au 30 septembre 2026, il se prépare à en relancer de nouveaux d'ici octobre prochain. La CCLMHD étant utilisatrice de granulés de bois, le SYDED souhaite connaître son intérêt à rejoindre ce groupement qui vise plus particulièrement à :

- Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives.
- Faciliter et sécuriser pour les adhérents du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante.
- Contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois" locale, en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Il est prévu que le marché soit opérationnel pour la prochaine saison de chauffe, soit octobre 2026. Sur le plan pratique, le SYDED se chargera de la procédure jusqu'à la notification du marché, chaque adhérent gardant ensuite la maîtrise de l'exécution de ses contrats (commandes, suivi des livraisons, paiements) selon ses besoins propres.

Les détails techniques sont égrainés dans la convention dont chaque conseiller communautaire a été destinataire d'une copie.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- ***Valider l'adhésion au groupement de commandes initié par le SYDED.***
- ***Autoriser le Président à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à cette adhésion dont notamment la convention.***

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits, pour copie certifiée conforme,

**Le Président,
G. DEQUE**

